

CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026-105

Le mercredi vingt-trois septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Sébastien BAILLET, Maire d'Étapes-sur-mer, en suite d'une convocation en date du seize septembre deux mille vingt-six.

Date convocation : 16/09/2026	Présents : Adjoints : M. BAILLET Sébastien, Mme TILLIER Nathalie, M. LEPRÊTRE Régis, M. BONVOISIN René, Mme POMMIER Marie-José, M. HAGNERÉ Damien, Mme PHILIPPOT Loëtitia, M. RAMET Philippe, Mme FOURNIER Pauline. Conseillers municipaux : Mme CALOIN Allison, M. CARALP Philippe, Mme CATHERIN Athénaïs, Mme ÉLYSÉ Andréa, M. GOSSELIN Jean-Michel, Mme HENRIETTE Aurélie, M. HOLMES Arnaud, M. LEPRÊTRE Emmanuel, Mme LOTH Cécile, M. MATHIAS Serge, M. RAMET Fabien, Mme ROUX Bérénice, M. WAROT Laurent, M. BERRIER Paul, M. De ROCQUIGNY Antoine, Mme DHALENNE Brigitte, Mme MAILLART Maryse, Mme PREUVOST Coralie
Conseillers en exercice : 33	Absents ayant donné pouvoir : Mme WACOGNE Aurore, Mme BONVOISIN Nathalie, M. TINDILLER Franck, M. RAMET Dominique
Conseillers présents : 27	Absents : M. CAUX Franck, M. LAMOUR Jean-Pierre
Absent(s) - procuration(s) : 4	Votant(s) : 31 Exprimé(s) : 31 Pour : 31 Contre : 00 Abstention : 00
Absent(s) : 2	
Total absent(s) : 6	Secrétaire de séance : M. CARALP Philippe

Objet	Budget Ville - Décision modificative n° 1 - Exercice 2026
Rapporteur	M. Régis LEPRÊTRE, 2^{ème} Adjoint au Maire d'Étapes-sur-mer aux Finances, aux Ressources humaines, aux Marchés publics et aux Subventions
Service instructeur	Direction des Finances
Annexe	• Néant
Domaine de compétence	7.1 - Décisions budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-38 du 28 avril 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 du Budget Ville ;

Vu l'avis de la Commission municipale n° 3 « Finances - Ressources humaines - Marchés publics - Subventions » réunie le 9 septembre 2026 ;

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du Budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif ;

Considérant les crédits inscrits au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » concernant le sentier des Molières et dont les crédits doivent être transférés au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » dans le but d'en réaliser les études préalables pour un montant de 42 000,00 € ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » afin d'annuler et de réémettre des titres d'occupation du domaine public adressés initialement au mauvais débiteur pour un montant de 40 896,00 € ;

Considérant le besoin d'engager la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation globale, énergétique et fonctionnelle de la Maison de la Petite Enfance ; il convient d'inscrire des crédits au compte 2031 « Frais d'études » pour un montant de 53 000,00 € ;

Considérant le diagnostic géotechnique des cavités souterraines de la rue du Four à Chaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des marchés d'exploitations thermiques ainsi que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la phase de réception des travaux du boulevard du Valigot pour un montant de 18 800,00 € ;

Considérant le besoin d'inscrire les crédits nécessaires afin de pouvoir passer les écritures comptables relatives à l'attribution de compensation investissement versée à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies pour un montant de 12 940,65 € ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits au compte 773 « Mandats annulés (sur exercices antérieurs) » afin de procéder à l'annulation d'un mandat relatif à la cotisation d'assurance automobile dont le montant a été revu à la baisse suite à une mise à jour du parc automobile de la commune pour un montant de 48 127,12 € ;

Considérant le besoin d'engager les dépenses pour les « Déferlantes » du service jeunesse il convient d'abonder les comptes 6042 « Achats de prestations de services » et 6247 « Transports collectifs du personnel » pour un montant total de 25 637,00 € ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits au compte 2031 afin de réaliser un diagnostic G5, reconnaissance de cavité, sur celle qui s'est créée au 12 de la rue Paul Valéry, en janvier dernier pour un montant de 16 680,00 € ;

Considérant la nécessité d'acquérir des licences Adobe pour un montant de 7 500,00 €, il convient d'abonder le compte 2051 « concession et droits similaires »

Considérant l'intervention de la société ADS suite au sinistre du dojo en date du 22 avril 2025 et la prise en charge par l'assurance pour un montant de 13 648,48 € ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits budgétaires supplémentaires au compte 657363 « CCAS/CIAS » d'un montant de 83 000,00 € destinés à assurer le fonctionnement des budgets du CCAS et à couvrir les contributions dues au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) 2022 et 2026 ;

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2026 comme suit :

SENTIER DES MOLIÈRES

Section dépenses d'investissement		
Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
21 / 2151 / 845 / 01061 / HCV	Réseaux de voirie	- 42 000,00€
20 / 2031 / 845 / 01061 / HCV	Frais d'études	+ 42 000,00€
TOTAL		0,00 €

RÉÉMISSION DE TITRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
Section dépenses de fonctionnement		
67 / 673 / 845 / 0124 / HCV	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 40 896,00 €
Section recettes de fonctionnement		
70 / 70323 / 845 / 0124 / HCV	Redevances d'occupation du domaine public	+ 40 896,00 €
TOTAL		0,00 €

AMO - MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Section dépenses d'investissement		
Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
23 / 2313 / 020 / 0103 /	Constructions	- 53 000,00 €
20 / 2031 / 020 / 0103 / MPE	Frais d'Études	+ 53 000,00 €
TOTAL		0,00 €

**DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE DES CAVITÉS SOUTERRAINES,
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DES MARCHÉS D'EXPLOITATIONS
THERMIQUES ET MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE BOULEVARD DU VALIGOT**

Section dépenses d'investissement		
Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
23 / 2313 / 020 / 0103 /	Constructions	- 18 800,00 €
20 / 2031 / 020 / 0103 / HCV	Frais d'Études	+ 10 800,00 €
20 / 2031 / 020 / 0101 / HCV	Frais d'Études	+ 4 400,00 €
21 / 2151 / 845 / 01061 / INONDATIONSVALIGOT	Réseaux de voirie	+ 3 600,00 €
TOTAL		0,00 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Section dépenses d'investissement		
Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
204 / 2046 / 020 / 0111 / HCV	Attributions de compensation d'investissement	+ 12 940,65 €
23 / 2313 / 020 / 0103 /	Constructions	- 12 940,65 €
TOTAL		0,00 €

Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
Dépenses d'investissement		
040 / 198 / 01 / HCA / HCV	Neutralisation des amortissements	+ 12 940,65 €
Recettes d'investissement		
021 / 01 / 011 / HCV	Virement de la section fonctionnement	+ 12 940.65 €
Recettes de fonctionnement		
042 / 77681 / 01 / 0111 / HCV	Neutralisation des amortissements	+ 12 940,65 €
Dépenses de fonctionnement		
023 / 01 / 0111 / HCV	Virement de la section d'investissement	+ 12 940,65 €
TOTAL		0,00 €

FACTURE ASSURANCE GROUPAMA

Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement		
011 / 6168 / 020 / 0101 / HCV	Autres	+ 45 381,32 €
011 / 60612 / 512 / 0106 / HCV	Énergie - Électricité	+ 2 745,80 €
Recettes de fonctionnement		
77 / 773 / 020 / 0101 / HCV	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 48 127,12 €
TOTAL		0,00 €

DÉFERLANTES DE LA JEUNESSE

Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement		
011 / 6042 / 020 / 0112 / HCV	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	+ 15 156,00 €
011 / 6247 / 338 / 0112 / HCV	Transports collectifs du personnel	+ 10 481,00 €
011 / 60628 / 326 / 0116 / HCV	Autres fournitures non stockées	- 1 300,00 €
011 / 6068 / 322 / 0116 / HCV	Autres matières et fournitures	- 2 337,00 €
011 / 6042 / 338 / 0112 / Projet jeunesse	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	- 3 100,00 €
011 / 6042 / 020 / 0102 / Projet CA2BM	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	- 2 700,00 €
Recettes de Fonctionnement		
70 / 7066 / 331 / 0112 / HCV	Redevances et droits des services à caractère social	+ 16 200,00 €
TOTAL		0,00 €

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE G5 rue Paul Valéry

Section dépenses d'investissement		
Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
20 / 2031 / 020 / 0124	Frais d'études	+ 16 680,00 €
23 / 2313 / 020 / 0103 /	Constructions	- 16 680,00 €
TOTAL		0,00 €

ACQUISITION DE LICENCES ADOBE

Section dépenses d'investissement		
Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
20 / 2051 / 020 / 0120 / HCV	Concessions et droits similaires	+ 7 500.00€
23 / 2313 / 020 / 0103 /	Constructions	- 7 500.00 €
TOTAL		0,00 €

SINISTRE DOJO

Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement		
011 / 6283 / 325 / 0116 / HCV	Frais de nettoyage des locaux	+ 13 648,48 €
Recettes de Fonctionnement		
75 / 75888 / 020 / 0116 / HCV	Autres	+ 13 648,48 €
TOTAL		0,00€

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CCAS

Chapitre - Article - Fonction - Analytique - Ventilation	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement		
65 / 65311 / 031 / 0107 / HCV	Indemnités de fonction	- 12 900,00 €
65 / 65313 / 031 / 0107 / HCV	Cotisations de retraite	- 15 000,00 €
65 / 65315 / 020 / 0107 / HCV	Formation	- 5 000,00 €
65 / 6542 / 020 / HCA / HCV	Créances éteintes	- 32 000,00 €
65 / 658881 / 01 / 0111 / HCV	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 5 000,00 €
65 / 6541 / 020 / 0111 / HCV	Créances admises en non-valeur	- 2 000,00 €
65 / 6583 / 020 / HCA / HCV	Pénalités sur marchés	- 2 500,00 €
67 / 673 / 020 / HCA / HCV	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 8 600,00 €
065 / 657363 / 420 / 0111 / HCV	CCAS / CIAS	+ 83 000,00 €
TOTAL		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **approuver** ces modifications budgétaires ;
- **autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que :

- la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ;
- elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité lui conférant son caractère exécutoire ;
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens ».



**Le Maire d'Étaples-sur-mer,
M. Sébastien BAILLET**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération a été inscrite sur la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal, affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune le 30 septembre 2026.